

Le 4 mars 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le quatrième jour de mars deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Grotte de l'Église
 - 8.0 Exclusion de terrains en zone agricole
 - 9.0 Programme « Changez d'air »
 - 10.0 Congrès ADMQ
 - 11.0 Banque d'heures Infotech
 - 12.0 Maison de fin de vie Marie Pagé
 - 13.0 Comptes à payer
 - 14.0 Varia
 - Arthabaska Érable en forme
 - 15.0 Questions de l'assemblée
 - 16.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-03-024
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-03-025
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R13-03-026
Procès-verbal
du 4 février 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 4 mars 2013

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-03-027
Grotte de
l'Église -
demande d'aide
financière

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes considère la grotte sur le terrain de la Fabrique comme un attrait touristique majeur;
ATTENDU QUE la dite grotte attire plusieurs visiteurs;
ATTENDU QUE près de ladite grotte, des panneaux patrimoniaux sont installés, témoignant du caractère culturel et patrimonial de la municipalité;
ATTENDU QUE la grotte nécessite des travaux de réparations majeures;
ATTENDU QU'un estimé a été fait pour les dits travaux;
ATTENDU QU'un groupe de citoyens est disponible pour effectuer les travaux bénévolement;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers, d'appuyer la demande d'aide financière présentée au CLD de l'Érable par le conseil de Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R13-03-028
Exclusion de
terrains en
zone agricole

ATTENDU QUE la municipalité juge à propos d'agrandir le territoire pour les terrains commerciaux, industriels et résidentiels;
Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à Monsieur Gilles Thibault, consultant agricole Inc., tel que détaillé dans l'offre de service, pour un montant pouvant aller jusqu'à \$ 4,500.00, taxes en sus.

ADOPTÉE

R13-03-029
Programme
Changez d'air

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;
CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;
CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;
CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;
CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;
CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;
CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;
CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaie) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de dix poêles remplacés.
QUE ces montants soient pris au poste du budget « projets spéciaux ».

ADOPTÉE

Le 4 mars 2013

R13-03-030
Congrès ADMQ -
directrice générale

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 12 au 14 juin 2013, au montant de quatre cent soixante dollars (460.00 \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R13-03-031
Achat d'une
banque d'heures -
Infotech

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a besoin des services d'Infotech concernant le fonctionnement du logiciel de gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE certaines formations sont requises pour la bonne marche de ce logiciel et que certaines mises à jour sont requises;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une banque de 14 heures au coût de neuf cent quatre-vingt dollars (\$ 980.00), taxes en sus.

ADOPTÉE

R13-03-032
Don à la Maison
de fin de vie
Marie Pagé

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don correspondant à un dollar (1.00 \$) par habitant de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes à la Maison de fin de vie Marie Pagé.

Que ce montant soit pris à même le budget au poste « projets spéciaux ».

ADOPTÉE

R13-03-033
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quarante et un mille quatre-vingt dollars et vingt et un sous (41,080.21 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Arthabaska Érable en forme :

PROJET DE « SERVICE COMMUNAUTAIRE DE GARDE LOURDES-VILLEROY

R13-03-034
Projet de
Service commu-
nautaire de garde
Lourdes-Villeroy
(LCLV)

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villeroy souhaitent demeurer attractives pour les jeunes familles, contribuer au maintien de leur école primaire et agir sur le renouvellement de leur population locale;

ATTENDU QUE le Service communautaire de garde Lourdes-Villeroy contribuera à bonifier l'offre de loisir offerte aux jeunes;

ATTENDU QUE la ressource en loisir (possiblement engagée) aura comme mandat de soutenir et aider les bénévoles à maintenir les activités de loisirs en place et en développer des nouvelles pour une meilleure qualité de vie locale;

ATTENDU la présence de fonds à Arthabaska-Érable en forme destinés à encourager ce genre d'initiative concertée dans les communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes délègue et autorise Monsieur Yannick Lemire à signer et déposer le formulaire d'aide financière d'Arthabaska Érable en forme au nom de la municipalité et à siéger sur le « Comité de travail » qui élaborera la structure et les modalités de fonctionnement du projet de « Service communautaire de garde Lourdes-Villeroy » qui sera déposé au conseil municipal pour approbation.

QUE pour concrétiser ledit projet la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à créer un fonds de réserve de 5 000,\$ à son budget municipal de 2013 destiné à couvrir les coûts du projet du «Service communautaire de garde Lourdes-Villeroy » advenant son démarrage en 2013.

QUE la structure de fonctionnement et les modalités de financement du projet (prévoyant l'engagement d'une ressource en loisir) seront détaillées et devront être ratifiées par protocole d'entente dûment signés entre les parties concernées.

ADOPTÉE

Le 4 mars 2013

La période des questions s'ouvre à 20h29 et se termine à 20h40.

R13-03-035
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales